

Annexe au Règlement Général des compétitions « Epreuves par Equipes » de la ligue des Hauts de France

Epreuves par équipes Séniors Plus du Comité Somme Tennis

Composition des divisions et des poules :

En Messieurs 35, 45 et 55 et en Dames 35, la structure du championnat sera :

- poules de 5 équipes dans toutes les divisions,
- division 1 : 2 poules,
- division 2 : le reste des équipes et/ou division 3 si besoin.

En Messieurs 65, Dames 45 et 55 : il n'y a pas de championnat départemental.

Montées et descentes :

Les montées et descentes sont définies chaque année par la commission Seniors Plus en fonction des équipes engagées.

L'équipe vainqueur de l'interpoules de la division 1 accède au championnat régional de la saison suivante.

Les équipes terminant 1^{ères} de poule dans les divisions 2 et inférieures accèdent à la division immédiatement supérieure.

Rencontres :

Pour les Messieurs 35 et 45 pour les Dames 35, les rencontres comportent 4 simples et 1 double. Les joueurs de simple peuvent jouer en double.

Les parties de simple se jouent selon le format 1* et le double selon le format 4**.

Pour les Messieurs 55, les rencontres comportent 2 simples et 1 double. Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer en double.

Les parties de simple et le double se jouent selon le format 1*.

Chaque équipe marque un point par partie gagnée en simple et en double.

*Format 1 : format traditionnel avec 3 sets à 6 jeux.

**Format 4 : 2 sets à 6 jeux avec application de la règle du point décisif à 40A, le 3^{ème} set se dispute sous forme d'un super jeu décisif (il n'y a pas de repos de 10 minutes entre le 2^{ème} set et le super jeu décisif).

Jour et heure des rencontres :

Pour toutes les catégories d'âge : début des rencontres à 9 heures.

Qualification des joueurs :

Tout joueur Senior Plus ne peut, au cours de la même année sportive, disputer les championnats interclubs Seniors Plus que dans une seule catégorie d'âge.

Pour les clubs qui ont engagé une ou plusieurs équipes en championnat **régional** 2019 et qui engagent une ou plusieurs équipes en championnat **départemental**, il est précisé que les joueurs / joueuses ayant pris part à 2 rencontres ou plus du championnat régional ne pourront pas jouer en championnat départemental.

La date limite de prise de licence est fixée à la veille de la première rencontre.

Ordre des parties :

Pour les Messieurs 35 et 45 et les Dames 35, l'ordre des parties est le suivant : simple 4, simple 2, simple 3, simple 1, double.

Pour les Messieurs 55, l'ordre des parties est le suivant : simple 2, double, simple 1.